

**Commune de Saint-André de l'Epine**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 8 AVRIL 2016**

*Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 8 avril 2016 à 19 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.*

*Présents : Montaigne Serge, Marie Myriam, Gardie Isabelle, Lebas Nathalie, Lecornu Loïc, Sauvage Cécile, Catherine Sandra, Martial Nicolas, Larsonneur Jean-Claude, Chopin Jessica, Salagnac Gaéтан, Eudes Alain.*

*Absents excusés : Lebouteiller Mathilde, Rabec David.*

*Secrétaire de séance : Lecornu Loïc*

**I. SIGNATURE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION**

**II. AFFECTATION DU RESULTAT 2015**

Les résultats de l'exercice 2015 s'établissent comme suit :

**INVESTISSEMENT**

Recettes	30732,37€
Dépenses	43789,03€

**Soit un besoin de financement de 13056,66€**

**FONCTIONNEMENT**

Recettes	467512,52€
Dépenses	272091,79€

**Clôture de fonctionnement excédent de 195420,73€**

**Il convient donc de procéder à l'affectation du résultat comme suit au BP 2016 :**

Fonct. Reporté recettes 002 :	182364,07€
Inv. Compte 1068 recettes :	13056,66€
Inv. Dépenses 001 :	13056,66€

Mais, compte-tenu de la dissolution du budget CCAS, les résultats sont modifiés comme suit

## **Résultats de l'exercice 2015 CCAS :**

Fonct. Recettes 002 : 845,63€

## **Affectation définitive du résultat au BP 2016 :**

Fonct. Recettes 002 : 183209,70€

1068 Recettes : 13056,66€

Inv. Dépenses 001 : 13056,66€

### **III. DELIBERATION AMORTISSEMENT DES DEPENSES LIEES AU DOCUMENT D'URBANISME**

Le conseil municipal décide et vote à l'unanimité que les opérations où sont enregistrées les dépenses liées au document d'urbanisme seront amorties sur une durée de 5 ans.

A titre de régularisation, les opérations les plus anciennes seront amorties sur leur durée résiduelle.

### **IV. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

*Le budget primitif 2016 est voté et accepté à l'unanimité.*

*Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :*

- *Section de fonctionnement : 452.249,70€*
- *Section d'investissement : 79.786,66€*

### **V. STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE DE ST-ANDRE/ST-GEORGES/ST-PIERRE**

Le conseil municipal donne son accord sur le principe énoncé à l'article 5 des statuts à l'unanimité mais constate que ces statuts font référence à des textes législatifs obsolètes. Une nouvelle délibération se fera sur les statuts remis à jour.

### **VI. REFECTION VOIRIE**

Après discussion et vote, le conseil municipal retient pour l'année 2016 l'estimation du conseil départemental d'un montant Hors-Taxes de 4800€ pour la réfection du CR 15 de la Boulaye.

### **VII. DIVERS**

1. Monsieur Martial va programmer une réunion de la commission bâtiments
2. Le passage de la fibre optique au Hameau-pied et à la Boulaye se fera au cours des deux années à venir.